Règlement graphique du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
PVAP de Neuf-Brisach



Légende du PVAP de Neuf-Brisach

1 Eléments à vocation informative

- Limite communale
- Limite du site patrimonial remarquable et du PVAP
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

2 Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc. y compris le second œuvre)
  - **A** Immeubles des 18e et 19e siècles (1698 – 1870)
  - **B** Immeubles de l'Annexion (1870 – 1918)
  - **C** Immeubles du 20e siècle (après 1918)
- Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
- Élément extérieur particulier
  - p Puits
  - c Chasse-roue
  - u Unicum : bassin, pompe à bras, portail, pilier
  - m Monument
  - r Ronde-bosse, statue, niches, figures
- Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
- Parc ou jardin de pleine terre
  - **V** Prescriptions de protection spécifiques aux parcs et jardins de pleine terre visibles du domaine public à protéger
  - **D** Prescriptions de protection spécifiques aux parcs et jardins de pleine terre dissimulé en coeur d'îlot à protéger
- Espace libre à dominante végétale
  - ELVn° Prescriptions de protection spécifiques selon la nature de l'espace libre à dominante végétale à protéger
- Séquence, composition, ordonnance végétale d'ensemble
  - An° Alignement à protéger
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale

3 Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

4 Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Espace vert à créer ou à requalifier
  - EVC Espace visible du domaine public à requalifier en espace vert
  - EVCp Espace de coeur d'îlot à dominante minérale à requalifier en espace plus végétal
  - EVCn° Espace majeur de la composition de VAUBAN à affirmer pour valoriser la valeur universelle de la place forte
  - Fosse et plantation d'alignement à créer pour accompagner les perspectives des rues secondaires
- Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Limite imposée d'implantation de construction
- Pn° Point de vue, perspectives à préserver ou à mettre en valeur

Maitrise d'ouvrage: Alsace Rhin Brisach Communauté de communes; Préfet de la Région Grand Est (Liberté Égalité Fraternité); Commune de Neuf-Brisach; La Région Grand Est; L'Inventaire

Maitrise d'oeuvre: FK Patrimoine; ici & là; Vanessa Varvenne – Etude et valorisation du patrimoine; ingaïa